

AM B A S S A D E D U T O G O

Mission Permanente auprès
de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du
commerce et des autres
Organisations Internationales à Genève



RE P U B L I Q U E T O G O L A I S E

T r a v a i l - L i b e r t é - P a t r i e

Conseil des droits de l'homme

**25^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique
Universel (EPU)**

02 au 13 mai 2016

Examen du rapport du Soudan

**Déclaration de Monsieur BEDABA Balom'ma, Chargé d'Affaires a.i.
de la Mission permanente du Togo**

Genève, le 04 mai 2016

(9h00'-12h30')

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la cordiale bienvenue à celle du Soudan et la remercie pour la qualité et la pertinence de sa déclaration liminaire.

Ma délégation se félicite de l'adoption d'un plan national d'action pour les droits de l'homme pour la période 2013-2023 visant à promouvoir une culture des droits de l'homme dans le pays et à élaborer des réformes législatives en la matière.

Le Togo note avec satisfaction que le Soudan a adopté une série de lois telles que la loi sur la lutte contre la traite d'êtres humains visant à réprimer toutes les formes de traite des personnes et garantissant une protection juridique aux victimes de traite ; les lois sur les professions éducatives et le droit d'asile etc...

Le Togo salue hautement la création, au Soudan, d'une Commission de lutte contre la traite des personnes et exhorte le Gouvernement soudanais à mettre à la disposition de cette commission, les moyens nécessaires en vue de venir en aide aux victimes de traite.

Le Togo se réjouit également des progrès enregistrés en matière de santé publique notamment la gratuité des soins du paludisme avec pour corollaire la réduction de 62 % du nombre de décès liés à cette maladie.

Néanmoins, beaucoup de défis restent encore à relever afin d'assurer au peuple soudanais la pleine jouissance de ses droits et libertés fondamentaux.

C'est pourquoi le Togo recommande au Soudan :

- de ratifier la Convention contre la torture et son protocole ;
- de prendre les mesures idoines pour poursuivre les auteurs d'actes de torture ;
- de garantir le libre exercice des libertés d'expression et d'opinion.

Pour terminer, ma délégation exhorte la Communauté internationale à accompagner le Soudan dans la mise en œuvre des engagements pris pour la mise en œuvre des recommandations issues du second cycle de l'Examen Périodique Universel.

Je vous remercie.

